



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 28 AVRIL 2021

DCM20210428/009

Rapport Compte Administratif 2020

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 22 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 22 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	41
Représentés :	4
Absents :	0
Total des votes :	45



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEQUIN, 1^{er} adjoint de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Jean Yannick, SABABADY Marie Josette, SAID Moussa, VIRAPOULLE Jean Paul

ETAIENT ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210428/009 - Rapport Compte Administratif 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider le vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières en date du 28 avril 2020, présidé par Jean-Marc PEQUIN,
- Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Le compte administratif présente les réalisations en dépenses et en recettes de l'exercice. Il est conforme au compte de gestion arrêté par le comptable public.

Le compte administratif présente les réalisations en dépenses et en recettes de l'exercice. Il est conforme au compte de gestion arrêté par le comptable public.

Le tableau ci-dessous présente une vue des réalisations des quatre budgets de la Commune :

	Principal	Colosse	ANRU II	Fossoyage
Dépenses	72 982 870,48	391 923,66	126 055,54	9 439,44
Recettes	78 074 717,88	420 830,36	135 000,00	10 720,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	5 091 847,40	28 906,70	8 944,46	1 280,56
Dépenses	22 552 961,00	9 339 416,72	2 532 685,78	
Recettes	28 025 205,35	9 418 628,72	3 197 052,06	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	5 472 244,35	79 212,00	664 366,28	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	10 564 091,75	108 118,70	673 310,74	1 280,56
RESULTAT REPORTE 2019	4 075 457,92	573 945,30		4 281,17
RESULTAT REPORTE 2019 DES BUGDETS ANNEXES TRANSFERES A LA CIREST	-2 094 210,89			
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	12 545 338,78	682 064,00	673 310,74	5 561,73
Dépenses	1 214 501,24			
Recettes	83 640,81			
SOLDE DES RESTES A REALISER EN FONCTIONNEMENT	-1 130 860,43			
Dépenses	7 122 957,46	2 492 338,06	1 571 730,81	
Recettes	9 826 193,30	4 827 391,06	1 966 650,50	
SOLDES DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	2 703 235,84	2 335 053,00	394 919,69	
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	14 117 714,19	3 017 117,00	1 068 230,43	5 561,73

I. L'exécution du budget principal

Le résultat final s'établit comme suit pour les sections d'investissement et de fonctionnement :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	72 982 870,48	22 552 961,00	95 535 831,48
Recettes	78 074 717,88	28 025 205,35	106 099 923,23
Résultat brut de l'exercice	5 091 847,40	5 472 244,35	10 564 091,75
Restes à réaliser	-1 130 860,43	2 703 235,84	1 572 375,41
Résultat net de l'exercice	3 960 986,97	8 175 480,19	12 136 467,16
Résultat reporté 2019	11 609 116,16	-5 965 200,30	5 643 915,86
Résultat reporté 2019 budgets annexes	6 320 851,46	-8 415 062,35	-2 094 210,89
Part affecté à l'investissement	-1 568 457,94		-1 568 457,94
Résultat global de clôture	20 322 496,65	-6 204 782,46	14 117 714,19

Le résultat global de clôture 2020 affiche un excédent budgétaire de 14 117 K€, qui résulte :

- Du résultat net de l'exercice à hauteur de 12 136 k€ ;
- Du résultat excédentaire 2019 reporté à hauteur de 5 643 k€ ;
- De l'intégration de l'excédent de fonctionnement reporté des budgets annexes - 2 094 K€ ;
- D'un déficit d'investissement à hauteur de 1 568 K€.

Afin d'appréhender les réalisations qui déterminent ce résultat, il s'agit d'analyser les dépenses et les recettes réelles. Cette analyse s'effectue après déduction de tous les mouvements budgétaires d'ordres exigés par l'instruction comptable M14.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses de fonctionnement

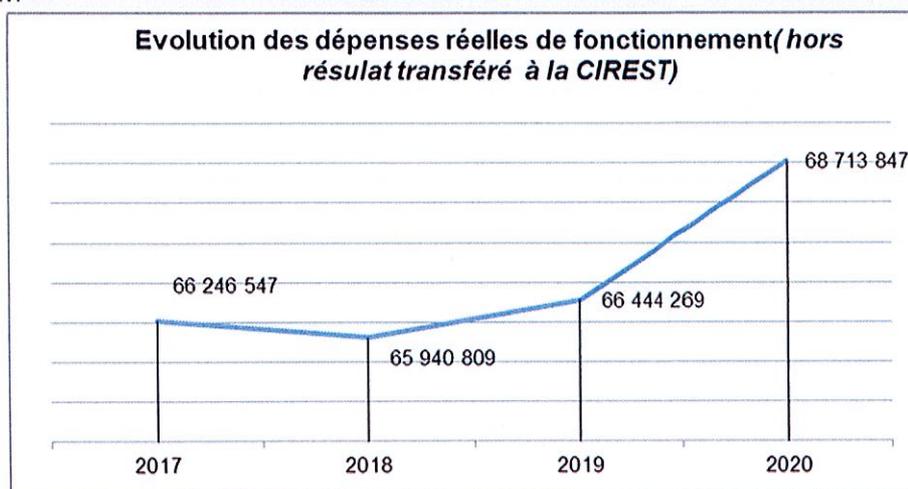
Les dépenses de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2020 s'élèvent à 72 982 K€ dont 70 632 K€ de dépenses réelles et 2 349 K€ de dépenses d'ordre.

1. Présentation générale

	Présentation comptable			
	2017	2018	2019	2020
011 Charges à caractère général	8 788 254,00	8 679 637,00	7 360 946,00	7 543 023,00
012 Charges de personnel	46 169 696,00	46 654 091,00	48 696 665,00	49 704 408,00
014 Atténuations de produits	46 900,00	25 888,00	37 228,00	39 484,00
65 Autres charges de gestion courante	9 007 081,00	8 445 601,00	8 187 692,00	8 740 858,00
Total des dépenses de gestion courante	64 011 931,00	63 805 217,00	64 282 531,00	66 027 773,00
66 Charges financières	1 958 756,00	2 079 035,00	2 019 235,00	2 098 345,00
67 Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	275 860,00	56 558,00	142 503,00	2 506 777,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	66 246 547,00	65 940 810,00	66 444 269,00	70 632 895,00
042 Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	2 713 908,00	2 251 509,00	2 044 119,00	2 349 975,00
=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===	68 960 455,00	68 192 319,00	68 488 388,00	72 982 870,00

Présentation retraitée du résultat des budgets annexes transféré à la CIREST

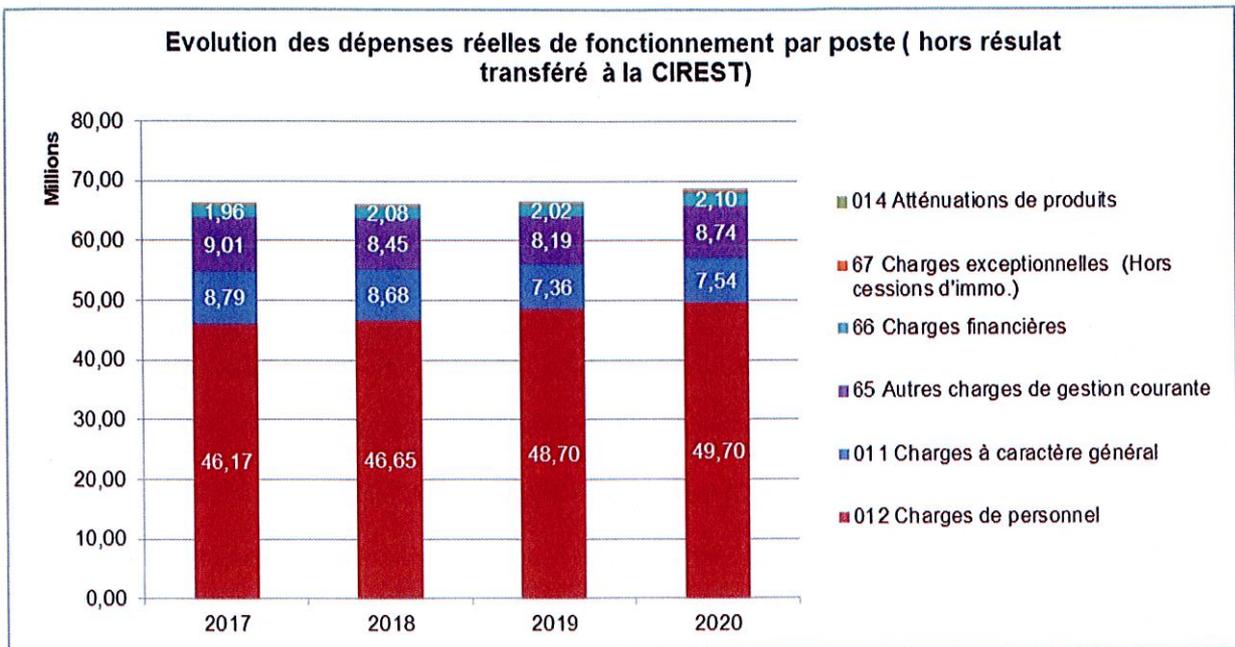
	2017	2018	2019	2020
011 Charges à caractère général	8 788 254,00	8 679 637,00	7 360 946,00	7 543 023,00
012 Charges de personnel	46 169 696,00	46 654 091,00	48 696 665,00	49 704 408,00
014 Atténuations de produits	46 900,00	25 888,00	37 228,00	39 484,00
65 Autres charges de gestion courante	9 007 081,00	8 445 601,00	8 187 692,00	8 740 858,00
Total des dépenses de gestion courante	64 011 931,00	63 805 217,00	64 282 531,00	66 027 773,00
66 Charges financières	1 958 756,00	2 079 035,00	2 019 235,00	2 098 345,00
67 Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	275 860,00	56 558,00	142 503,00	587 729,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	66 246 547,00	65 940 810,00	66 444 269,00	68 713 847,00
042 Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	2 713 908,00	2 251 509,00	2 044 119,00	2 349 975,00
=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===	68 960 455,00	68 192 319,00	68 488 388,00	71 063 822,00



Hors transfert de résultats des budgets annexes vers la CIREST, les dépenses réelles de fonctionnement en 2020 sont de 68 713 K€, soit une augmentation de 3,41% entre les exercices budgétaires 2019 et 2020.

Cette évolution des dépenses (+2 269 K€) s'explique principalement par la hausse des :

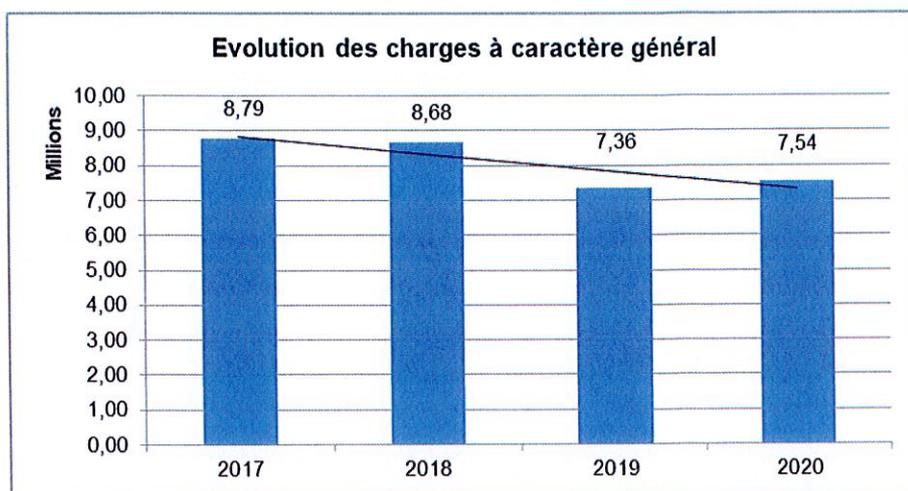
- Charges à caractère général (+183K€) en raison des dépenses liées à la crise sanitaire ;
- Charges de personnel (+ 1 007 K€) en raison notamment de la revalorisation des salaires du personnel ;
- Charges de gestion courante (+ 553 K€) en raison du rattachement de la subvention du CCAS pour 1 735 K€ compensée par le décalage de versement des subventions aux associations sur l'exercice 2021;
- Charges exceptionnelles (+ 445 K€) en raison de la décision d'annulations de titres de la restauration scolaire et de l'occupation du domaine public sur la période de confinement.



Les dépenses de personnel (72 %) constituent la principale dépense de fonctionnement de la collectivité. Les autres charges de gestion (13%) sont plus importantes que les charges à caractère général (11%).

2. Les dépenses à caractère général

Les dépenses de fonctionnement courant (7 543 K€) sont en progression par rapport à l'exercice 2019, soit +2,49 % entre les deux exercices budgétaires. Il est précisé que ce niveau de dépenses 2020 traduit la situation inédite de la COVID-19 en rapport avec l'activité réduite des services municipaux et l'apparition de dépenses nouvelles.

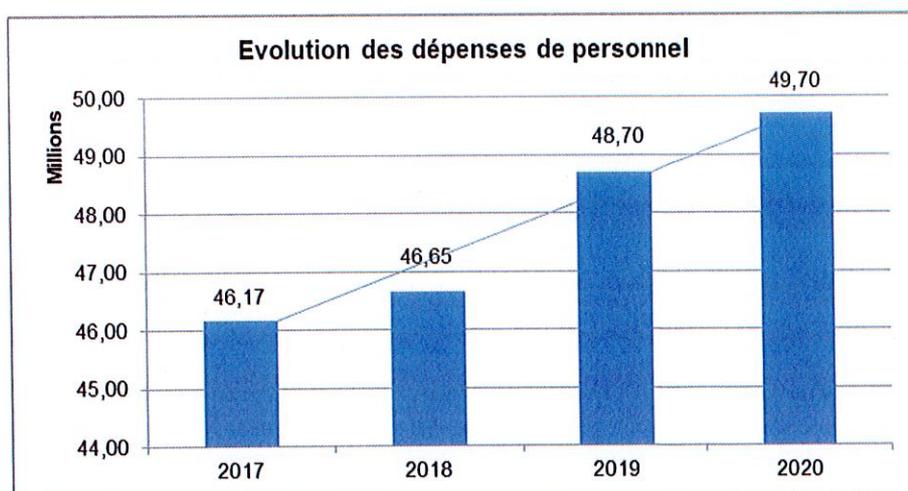


Avec la mise en place du contrat de CAHORS en juin 2018, la Commune a contribué à la réduction du déficit public par la contrainte d'une augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,2% par sur une période de trois ans. De gros effort de gestion ont donc été faits pour limiter le niveau des charges à caractère général, d'où une tendance à la baisse depuis 2018.

3. Les dépenses de personnel

Les charges de personnel ont représenté en 2020 une dépense de 49 704 K€.

Depuis 2017 ces dépenses sont en hausse pour tenir compte du Glissement Vieillesse Technique (GVT) qui permet de prendre en compte les évolutions de carrières des agents de la Commune.



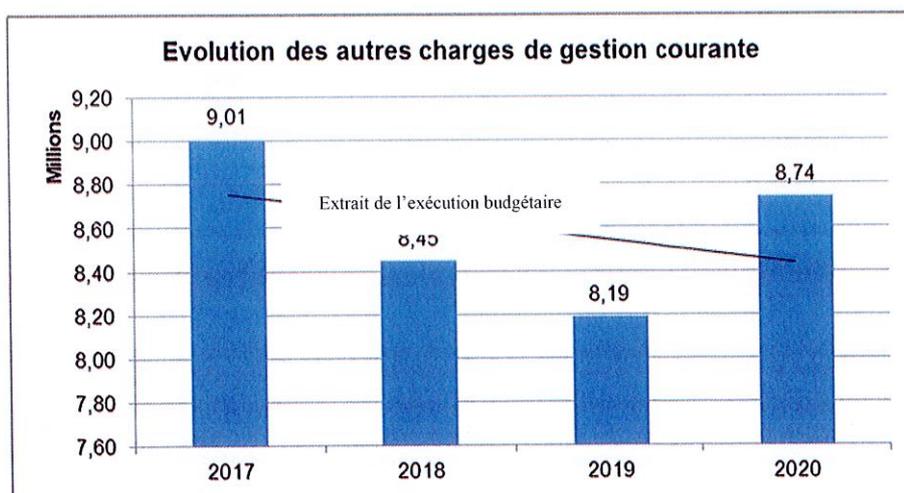
L'évolution du poste de charges de personnel a été en grande partie marquée par la crise sanitaire. Si la ville a fait le choix de verser aux agents une prime exceptionnelle (67 K€) et a maintenu la rémunération de l'ensemble des agents, certaines dépenses n'ont pas été effectués du fait de l'arrêt de certaines activités : heures supplémentaires, recrutement.

Extrait de l'exécution budgétaire

	2017	2018	2019	2020
6336 - Cotisations au centre national et aux centres de	624 428,00	637 438,91	654 324,08	620 243,54
64111 - Rémunération principale	4 445 542,00	4 721 137,57	5 189 278,96	5 685 716,97
64112 - NBI, supplément familial de traitement et	163 868,00	157 681,53	188 266,29	186 983,66
64118 - Autres indemnités.	3 249 608,00	3 353 350,45	3 655 886,93	3 984 258,65
64131 - Rémunérations	24 544 575,00	25 140 833,05	27 217 336,98	27 089 979,70
64136 - Indemnités de préavis et de licenciement	17 279,00	11 352,27	21 649,59	45 010,89
64138 - Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	21 990,00
64162 - Emplois d'avenir	128 681,00	40 392,36	13 693,41	3 079,40
64168 - Autres emplois d'insertion	46 894,00	19 321,63	0,00	0,00
6417 - Rémunérations des apprentis	296 359,00	284 477,59	252 769,31	124 817,53

4. Les autres charges de gestion courantes

Le montant total des subventions et participations versées en 2020 a atteint 8 740 K€ en 2020, soit une hausse de 6,75 % par rapport à 2019. Globalement, la tendance est à la baisse depuis 2018. Celle-ci s'explique par la baisse de la participation à la Caisse des Ecoles en raison de la suppression du dispositif des contrats aidés sur la période.



En 2020, les subventions aux associations se sont élevées à 1 718 K€, en baisse de

39,49 %, du fait de la conjoncture. Il y a donc un décalage de versement des subventions sur l'année budgétaire 2021.

Les subventions de la Caisse des Ecoles et du CCAS ont fait l'objet de versement en fonction des besoins des deux établissements mais également de leur niveau de trésorerie constaté à la fin de l'exercice.

Extrait de l'exécution budgétaire

	2017	2018	2019	2020
6531 - Indemnités	310 615,00	308 300,27	293 414,17	289 186,22
6532 - Frais de mission	10 275,00	4 852,01	0,00	0,00
6541 - Créances admises en non-valeur	42 911,00	0,00	0,00	189 759,46
6542 - Créances éteintes	83,00	0,00	0,00	0,00
6553 - Service d'incendie	1 385 267,00	1 399 120,00	1 417 309,00	1 431 480,00
6558 - Autres contributions obligatoires	264 065,00	223 894,00	270 873,00	209 633,00
657358 - Autres groupements	40 233,00	0,00	0,00	0,00
657361 - Caisse des écoles	1 900 000,00	1 200 000,00	700 000,00	490 000,00
657362 - CCAS	2 400 000,00	2 459 000,00	2 615 000,00	3 805 000,00
65738 - Autres organismes publics	0,00	60 100,00	0,00	566 380,36
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations	2 570 223,00	2 715 310,50	2 839 375,00	1 718 667,00

Il est précisé que la part de subvention restante à verser au CCAS (1 735 K€) a fait l'objet d'un rattachement.

B. Les recettes de fonctionnement

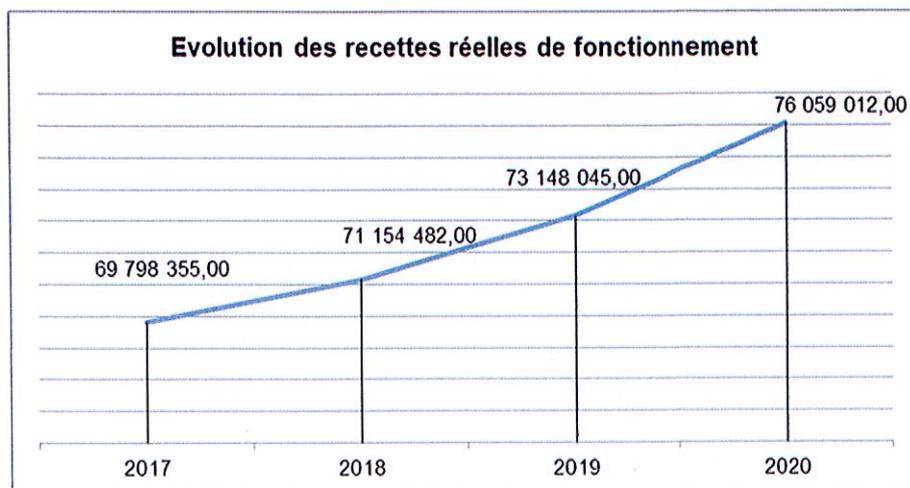
Les recettes de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2020 s'élèvent à 78 074 K€ dont 76 059 K€ de recettes réelles et 2 015 K€ de recettes d'ordre.

1. Présentation générale

Présentation comptable

	2017	2018	2019	2020
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 412 897,00	2 375 358,00	2 256 116,00	1 992 371,00
73 Impôts et taxes	48 744 385,00	50 108 618,00	50 755 142,00	51 856 870,00
74 Dotations et participations	16 202 506,00	15 810 356,00	17 858 576,00	18 254 063,00
75 Autres produits de gestion courante	520 375,00	396 464,00	378 875,00	630 436,00
013 Atténuations de charges	379 147,00	622 340,00	925 739,00	576 363,00
Total des recettes de gestion courante	68 259 310,00	69 313 136,00	72 174 448,00	73 310 103,00
76 Produits financiers	363 889,00	363 889,00	363 856,00	481 249,00
77 Produits exceptionnels	1 175 156,00	1 477 457,00	609 741,00	2 267 660,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	69 798 355,00	71 154 482,00	73 148 045,00	76 059 012,00
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	2 842 061,00	2 709 046,00	2 372 889,00	2 015 705,00
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	72 640 416,00	73 863 528,00	75 520 934,00	78 074 717,00

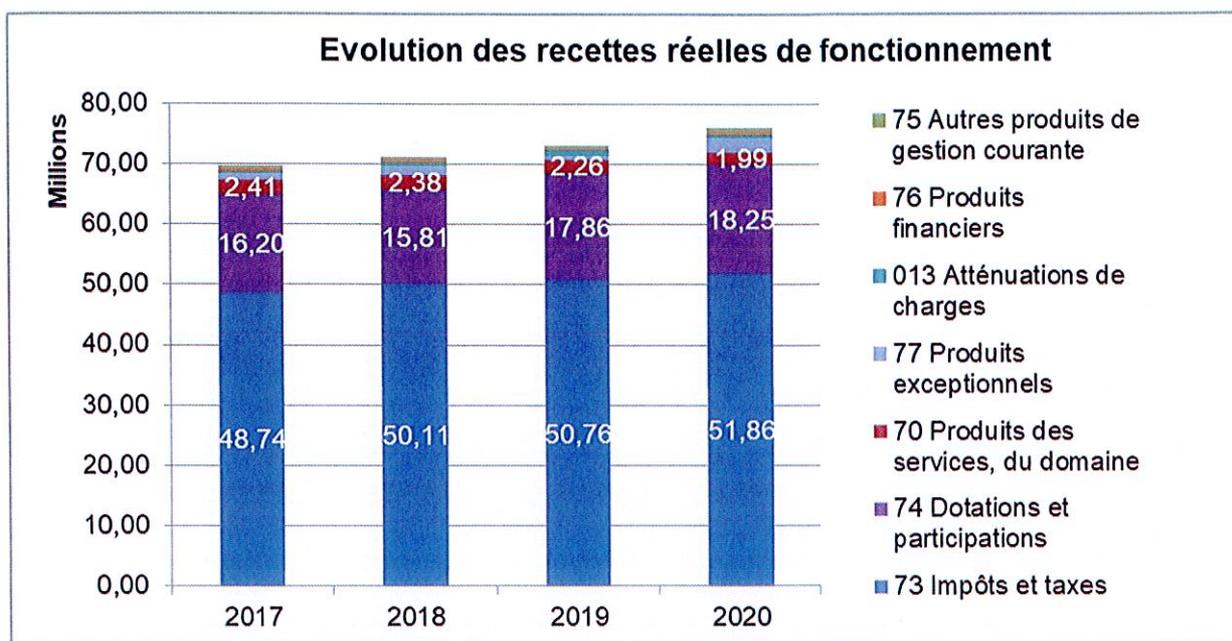
Le tableau montre une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de la Commune depuis 2017 de façon continue et à un rythme de 2,8% par an en moyenne. Cette hausse vient du dynamisme des bases fiscales, notamment celles de taxe d'habitation et la progression des dotations de péréquation verticale avec la Dotation d'Aménagement des Communes d' Outre-Mer (DACOM).



L'évolution des recettes constatée entre 2019 et 2020 (+ 2 910 K€) s'explique par :

- Une progression des produits fiscaux (+ 625 k€)
- Une hausse de l'octroi de mer (+ 606 k€) même si le montant perçu a été inférieur à la prévision notifiée
- Des recettes exceptionnelles (+ 1 657 k€) en raison du versement du solde des redevances eau et assainissement 2019 sur le budget principal.

Ces évolutions ont tout de même permis de compenser les pertes de recettes dues à la crise sanitaire, notamment en matière de redevances tarifaires et produits des domaines et des autres participations.



La fiscalité locale est la principale recette de la ville (68 %), son produit est en progression constante. Les dotations et participations varient selon les évolutions législatives et représentent 24 % en 2020 des recettes réelles de fonctionnement.

2. Les impôts locaux

La fiscalité locale (trois taxes « ménages ») représente la principale ressource de fonctionnement de la ville. Ces produits sont en augmentation alors que les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières n'ont pas été augmentés depuis 2004.

En 2020, la commune a perçu 19 956 K€ au titre des produits de fiscalité locale dont 70 K€ de rôles complémentaires. En l'absence d'augmentation des taux ou de modification de la politique d'abattement, la progression du produit fiscal est la conséquence de l'évolution des bases qui résulte de deux variables : l'actualisation forfaitaire annuelle (+1,2% en 2020) et la variation physique des bases, conséquence du travail mené par la cellule fiscale.

3. Les autres impôts locaux et taxes

Les autres impôts et taxes sont principalement composés de l'Octroi de Mer, de l'attribution de compensation versée par la CIREST, du FPIC et de la taxe sur carburants.

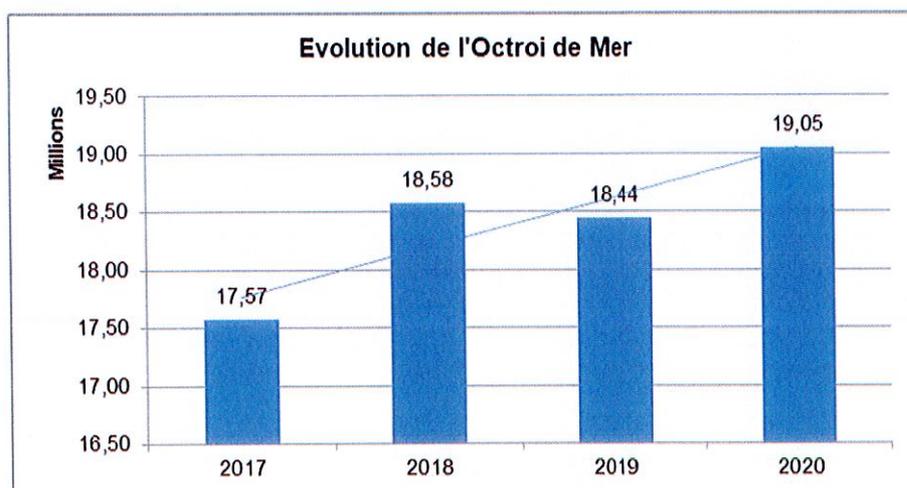
Extrait de l'exécution budgétaire

	2017	2018	2019	2020
	0,00	0,00	0,00	0,00
73211 - Attribution de compensation	0,00	8 285 320,00	8 285 320,00	8 285 319,99
73223 - Fonds de péréquation des ressources	0,00	1 331 583,00	1 287 813,00	1 319 787,00
7351 - Taxe sur l'électricité	582 413,00	606 140,10	611 741,76	609 277,64
7363 - Impôt sur les cercles et maisons de jeux	308,00	1 336,00	1 140,00	1 140,00
7372 - Taxes sur les carburants	1 922 573,00	2 108 029,61	1 943 065,89	1 740 114,39
7373 - Octroi de mer	17 571 065,00	18 575 463,93	18 442 552,72	19 048 587,79

L'octroi de mer

Pour rappel, cette taxe est distribuée entre les communes de l'île et la Région sur la base des facteurs suivants :

- Part fixe au taux de 17%
- Part de la population sur le territoire en comparaison à la part régionale au taux de 36%
- Dépenses réalisées en N moins 3 (soit 2015 pour l'année 2018) au taux de 47%.



Au niveau communal, l'octroi de mer augmente de 3,29 % par rapport à 2019 pour s'établir à 19 048 K€. Malgré une hausse constatée, il est précisé qu'en raison de la crise sanitaire la perte effective par rapport à la prévision de 2020 est de 457 K€.

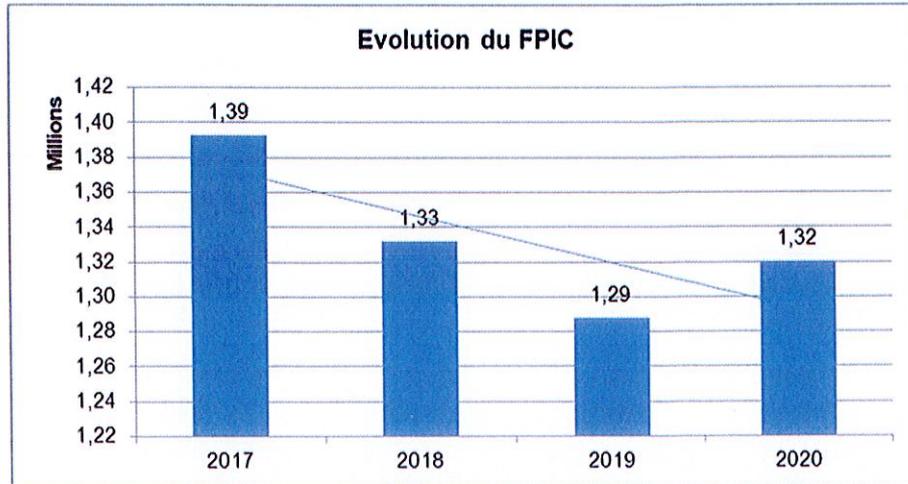
L'attribution de compensation

L'attribution de compensation versée par la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) reste inchangée par rapport à 2018, soit un montant de 8 285 K€.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

En 2020, l'enveloppe nationale du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales a été maintenue à 1 Md d'euros pour l'ensemble des collectivités territoriales. En tenant compte des règles de répartition entre les ensembles intercommunaux d'une part et l'évolution des critères des communes de la CIREST d'autre part, le montant perçu en 2020 par la

ville s'élève à 1 319 K€.



La taxe sur carburants

La taxe sur carburant est une taxe qui est allouée aux communes au titre du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT). En 2020, la commune a perçu 1 740 K€, soit une baisse de 10,45% par rapport à 2019, ce qui s'explique par le fléchissement de la consommation des ménages en carburant au lors du confinement.

4. Les dotations et participations

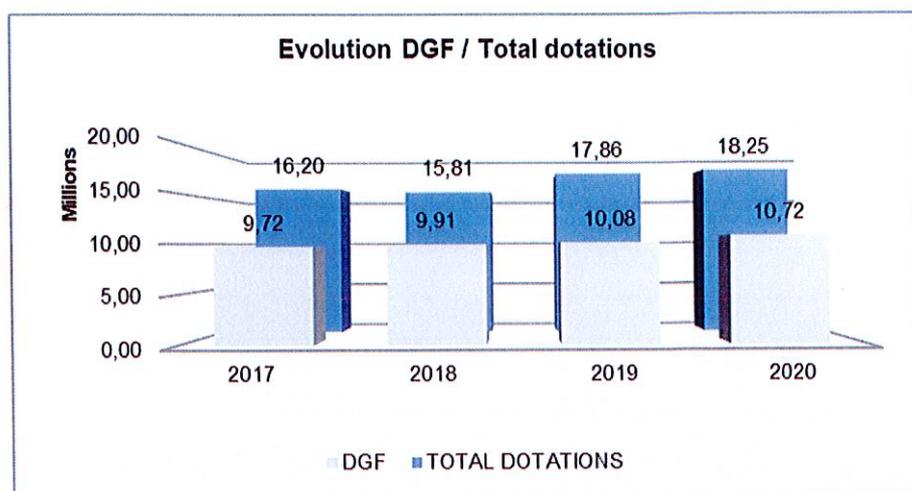
Globalement la commune a perçu en 2020 au titre des dotations et participations 18 254 K€ (+2,22%). Ces produits sont en progression depuis 2017, la baisse de la dotation globale de fonctionnement étant compensée par les mécanismes de péréquation

Extrait de l'exécution budgétaire

	2017	2018	2019	2020
7411 - Dotation forfaitaire	5 153 181,00	5 140 268,00	5 131 161,00	5 210 100,00
74123 - Dotation de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00
74127 - Dotation nationale de péréquation	4 566 971,00	4 771 410,00	4 944 775,00	5 510 526,00
74834 - État - Compensation au titre des exonérations	268 719,00	273 324,00	308 824,00	377 211,00
74835 - État - Compensation au titre des exonérations de	984 266,00	1 071 483,00	1 204 833,00	1 249 102,00
7484 - Dotation de recensement	12 523,00	0,00	11 988,00	11 888,00
7485 - Dotation pour les titres sécurisés	15 090,00	36 390,00	44 970,00	41 420,00
7488 - Autres attributions et participations	4 095 373,00	4 029 963,74	5 815 896,56	5 510 710,31

La Dotation Globale de Fonctionnement

Il est précisé que depuis 2018, l'enveloppe globale de dotations aux collectivités est gelée. En 2020, la collectivité a perçu au titre de la DGF 10 720 K€.



L'amplification des mécanismes de péréquation, qui corrigent les écarts de ressources entre les différentes collectivités, s'est accélérée en 2020 par le biais de la DACOM. Cette disposition profite à la commune qui a perçu + 645 K€ par rapport à 2019.

Les compensations de l'Etat

Les compensations fiscales correspondent au remboursement par l'État des mesures d'exonération décidées par lui-même qui impactent le produit fiscal perçu par les collectivités. Il est précisé qu'elles ne couvrent pas totalement la perte de produit exonéré. En 2020, les compensations s'élèvent à 1 626K€.

Les autres dotations et participations

Parmi les autres dotations perçues en 2020, on peut citer la participation de l'Etat pour l'achat des masques COVID-19 (52 K€), la participation de la CAF pour la restauration scolaire (1 348K€) et les crèches (3 420 K€).

5. Les produits des services et du domaine

Le produit des services et des domaines (1 992 K€) est en forte baisse (-11,7%) par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire. En effet, la fermeture des équipements (scolaires, culturels, sportifs, petite enfance, etc.) ainsi que l'arrêt de nombreuses activités (restauration scolaire, etc.) a entraîné une forte baisse des redevances des usagers. Les conséquences ont également été fortes sur les produits des domaines avec les pertes de recettes en matière d'occupation du domaine public.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

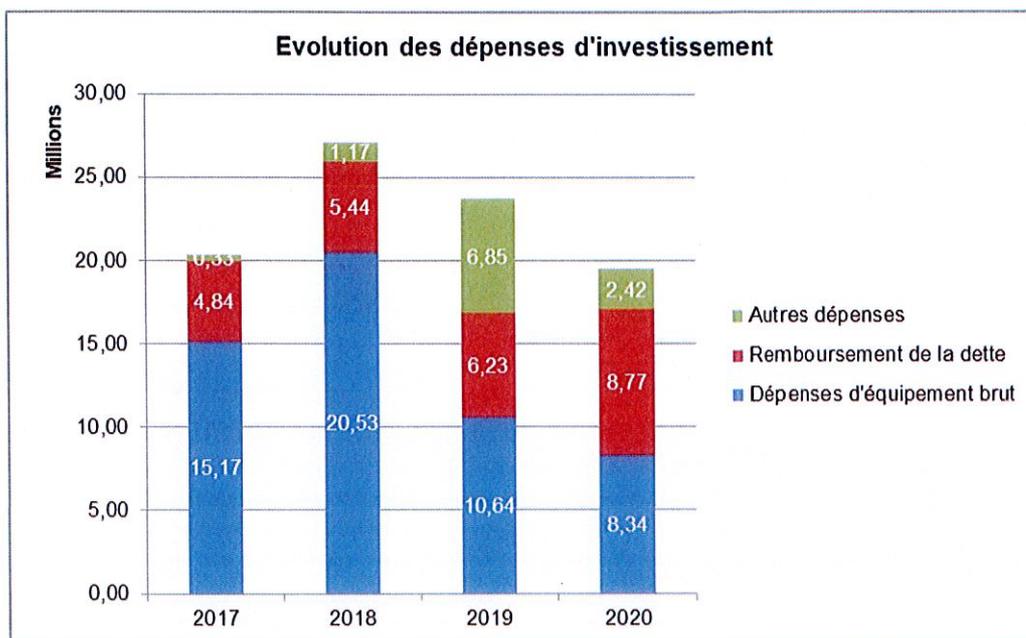
A. Les dépenses d'investissement

1. Présentation générale

Les dépenses d'investissement constatées au Compte Administratif 2020 s'élèvent à 22 552 K€ dont 19 527K€ de dépenses réelles et 3 025K€ de dépenses d'ordre.

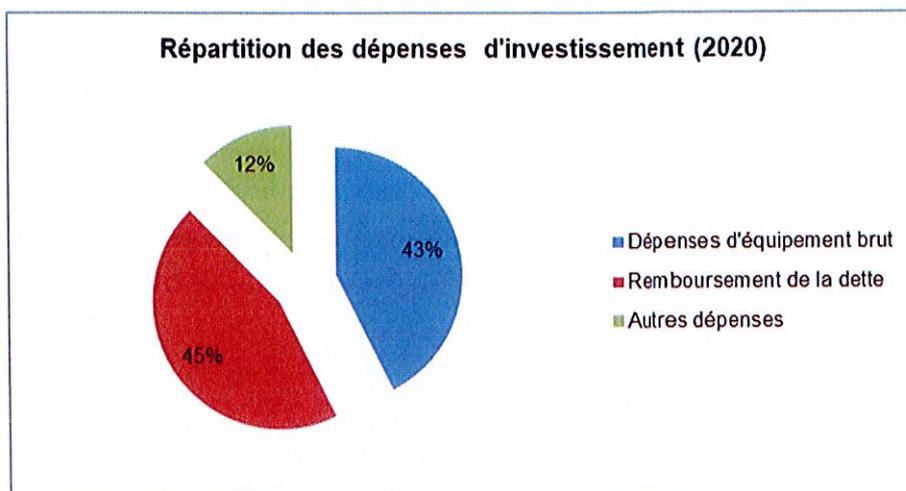
	Présentation comptable			
	2017	2018	2019	2020
20 Immobilisations incorporelles	813 038,00	1 012 375,00	676 731,00	342 668,00
204 Subventions d'équipement	345 597,00	235 970,00	253 311,00	192 071,00
21 Immobilisation corporelles	5 809 882,00	6 949 808,00	2 071 395,00	1 193 349,00
23 Immobilisations en cours	8 205 312,00	12 335 068,00	7 642 887,00	6 610 201,00
Total des Dépenses d'équipement brut	15 173 829,00	20 533 221,00	10 644 324,00	8 338 289,00
13 Subventions d'investissement-reversements	253 531,00	110 498,00	91 732,00	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés				
16 Emprunts et dettes assimilées	4 890 150,00	5 475 205,00	6 284 217,00	8 781 520,00
26 Participation	19 979,00	19 979,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	1 000 000,00	6 702 302,00	2 407 345,00
Total des Dépenses financières d'investissement	5 163 660,00	6 605 682,00	13 078 251,00	11 188 865,00
Total des Dépenses Réelles d'investissement	20 337 489,00	27 138 903,00	23 722 575,00	19 527 154,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 842 062,00	2 709 046,00	2 372 889,00	2 015 705,00
041 Opérations patrimoniales	3 551 870,00	1 115 668,00	2 568 760,00	1 010 102,00
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	6 393 932,00	3 824 714,00	4 941 649,00	3 025 807,00
=== TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ===	26 731 421,00	30 963 617,00	28 664 224,00	22 552 961,00

	Présentation retraitée			
	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement brut	15 173 829,00	20 533 221,00	10 644 324,00	8 338 289,00
Remboursement de la dette	4 836 793,00	5 435 891,00	6 231 670,00	8 767 120,00
Autres dépenses	326 867,00	1 169 791,00	6 846 581,00	2 421 745,00
Total des Dépenses Réelles d'investissement	20 337 489,00	27 138 903,00	23 722 575,00	19 527 154,00



Pour simplifier la lecture et l'analyse, il est proposé de classer les dépenses d'investissement en trois catégories :

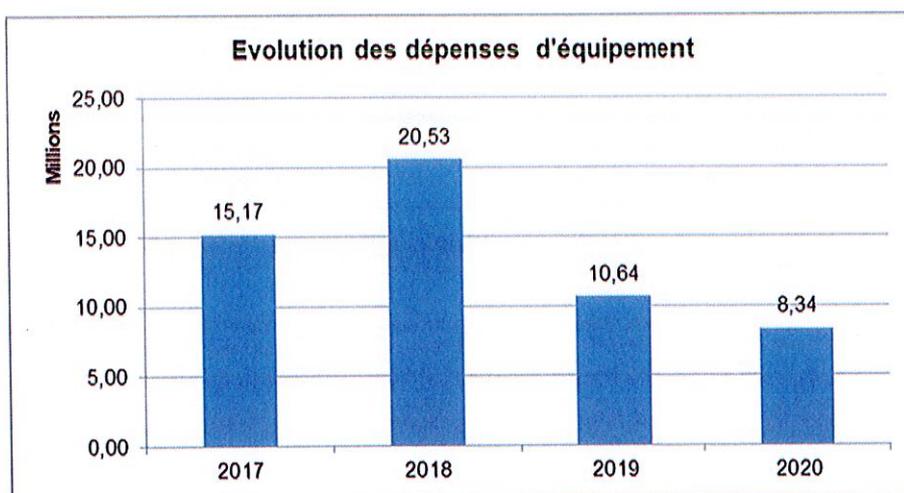
- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses directes d'investissement (travaux, acquisitions, grosses réparations, subventions versées).
- Le remboursement du capital de la dette.
- Les autres dépenses qui peuvent regrouper le remboursement de dotations ou le remboursement de subventions, les prises de participations, les autres immobilisations financières (dépôts de caution) et les opérations réalisées pour compte de tiers.



En 2020, le remboursement de la dette représente la principale dépense d'investissement de la ville (45%) alors que les dépenses d'équipement représentent 43 % du budget. Cet état s'explique par le fait que les chantiers en cours ont accumulé du retard en raison de la crise sanitaire.

2. Les dépenses d'équipement

En 2020, la ville a réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 8 338K€, un niveau inférieur à 2019 (10 644 K€) et à 2018 (20 530 K€). Ces écarts d'investissement s'expliquent d'une part, par le lancement de nombreuses opérations nouvelles entre 2014 et 2017 dont l'achèvement a été effectif en 2018 et d'autre part, 2019 et 2020 ont été l'occasion de terminer d'autres opérations.



Le niveau d'investissement moyen s'élève à 13 000 K€ sur les quatre dernières années.

En 2020, les dépenses d'équipements concernent essentiellement des immobilisations en cours c'est-à-dire des chantiers en cours, dont les principales sont :

- Travaux mur d'escalade du gymnase Bédier	808K€
- Schéma éclairage public	628K€
- Etude PCLHI OPAH	600K€
- Enrobés	597K€
- Réhabilitation Case Petit Bazar	391K€
- Réhabilitation Ecole Bras des Chevrettes	283K€
- Matériels pour les services	218K€
- Chemin du Centre	214K€
- Espace Culturel de Bras de des Chevrettes	184K€
- Mobiliers et équipements cuisine centrale	163K€
- Pont Bras Mousseline	159K€

Le remboursement de la dette

Le remboursement de la dette a représenté une dépense de 8 767K€ en 2020.

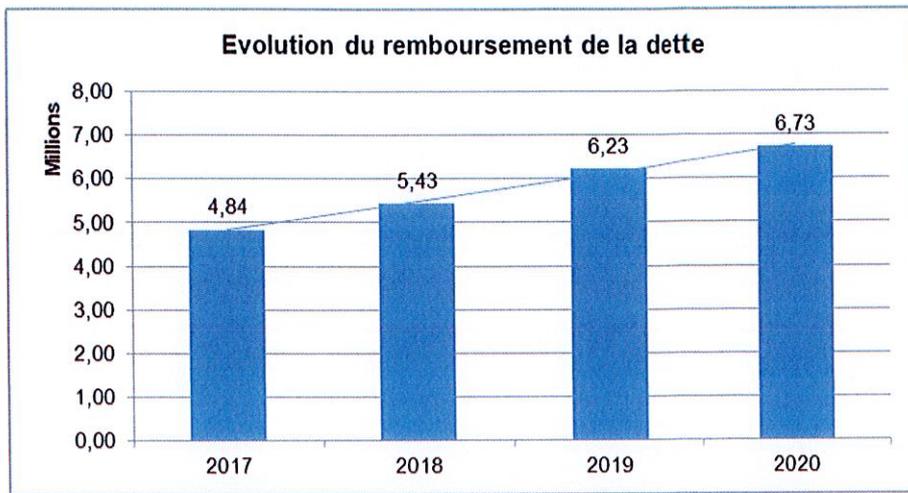
Ce remboursement inclut :

- Le remboursement de la dette de la ville pour un montant de 6 734K€ ;
- Le remboursement du prêt relais du Parc du Colosse pour un montant de 1 931K€
- Les régularisations des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 100 K€

Depuis 2017, les niveaux de remboursement de la dette sont en hausse et tiennent compte du niveau d'emprunt nécessaire au financement des dépenses d'équipements.

Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement (2421 K€) comprennent principalement les autres immobilisations financières pour 2 407K€ dont 807K€ de remboursement à l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) et 1 600K€ d'emprunt transféré pour le compte du Parc du Colosse.



B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement constatées au Compte Administratif 2020 s'élèvent à 28 025 K€ dont 24 665 K€ de recettes réelles et 3 360 K€ de recettes d'ordre.

1. Présentation générale

	Présentation comptable			
	2017	2018	2019	2020
13 Subventions d'investissement	3 316 655,00	9 929 592,00	3 254 723,00	6 924 145,00
16 Emprunts et dettes assimilées	12 780 215,00	8 044 300,00	13 053 320,00	10 150 100,00
23 Immobilisations en cours	4 668,00	765 720,00	203 885,00	843 275,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	16 101 538,00	18 739 612,00	16 511 928,00	17 917 520,00
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	2 502 876,00	3 101 310,00	3 737 638,00	2 554 221,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	4 205 038,00	6 314 998,00	5 001 610,00	2 262 137,00
27 Autres immobilisations financières				1 931 250,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	6 707 914,00	9 416 308,00	8 739 248,00	6 747 608,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	22 809 452,00	28 155 920,00	25 251 176,00	24 665 128,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	271 398,00	22 515 009,00	2 044 119,00	2 349 975,00
041 Opérations patrimoniales	3 551 870,00	1 115 668,00	2 568 760,00	1 010 102,00
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	3 823 268,00	23 630 677,00	4 612 879,00	3 360 077,00
=== TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ===	26 632 720,00	51 786 597,00	29 864 055,00	28 025 205,00

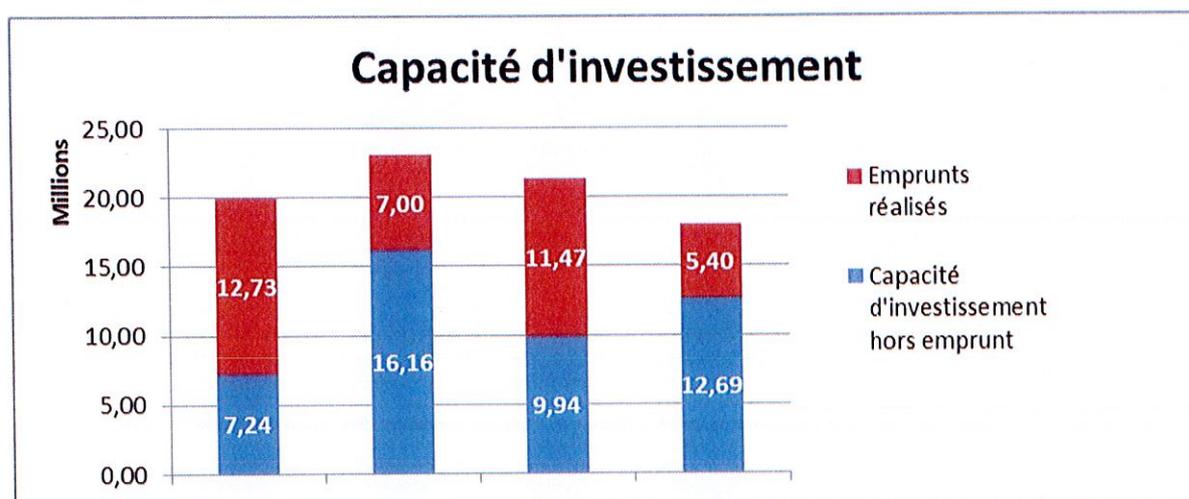
	Présentation retraitée			
	2017	2018	2019	2020
Subventions d'investissement	3 316 655,00	9 929 592,00	3 254 723,00	5 207 733,00
Emprunts nouveaux	12 728 865,00	8 000 000,00	13 000 000,00	10 149 000,00
FCTVA	1 274 311,00	1 883 082,00	2 623 980,00	1 267 388,00
Taxe d'aménagement	713 893,00	468 017,00	468 336,00	519 583,00
Excédent de fonctionnement capitalisés	4 205 038,00	6 314 998,00	5 001 610,00	2 262 137,00
Autres recettes	570 690,00	1 560 231,00	902 527,00	5 259 287,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	22 809 452,00	28 155 920,00	25 251 176,00	24 665 128,00

Il est précisé que le montant des emprunts nouveaux intègrent la régularisation de l'emprunt du budget de l'eau transféré à la CIREST pour 3 149K€ et 7 000K€ d'emprunts nouveaux pour le budget principal. Pour les subventions d'investissement 5 207K€ concerne le budget principal et 1 716 K€ concerne la subvention FEDER du budget de l'eau intégrée dans le cadre du transfert à la CIREST.

2. Le financement des investissements

	2017	2018	2019	2020
Epargne nette	1 361 461,00	2 320 158,00	2 687 365,00	434 881,00
Subventions d'investissement	3 316 655,00	9 929 592,00	3 254 723,00	5 207 733,00
FCTVA	1 274 311,00	1 883 082,00	2 623 980,00	1 267 388,00
Taxe d'aménagement	713 893,00	468 017,00	468 336,00	519 583,00
Autres recettes	570 690,00	1 560 231,00	902 527,00	5 259 287,00
Ressources d'investissement	5 875 549,00	13 840 922,00	7 249 566,00	12 253 991,00
Capacité d'investissement hors emprunt	7 237 010,00	16 161 080,00	9 936 931,00	12 688 872,00
Emprunts réalisés	12 728 865,00	7 000 000,00	11 468 877,00	5 400 000,00

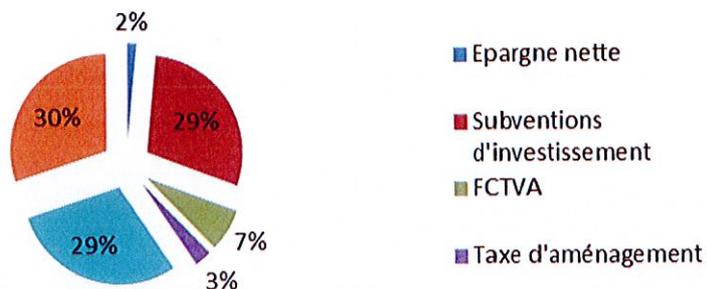
En 2020, hors emprunts, la capacité d'investissement de la ville est de 12 688 K€.



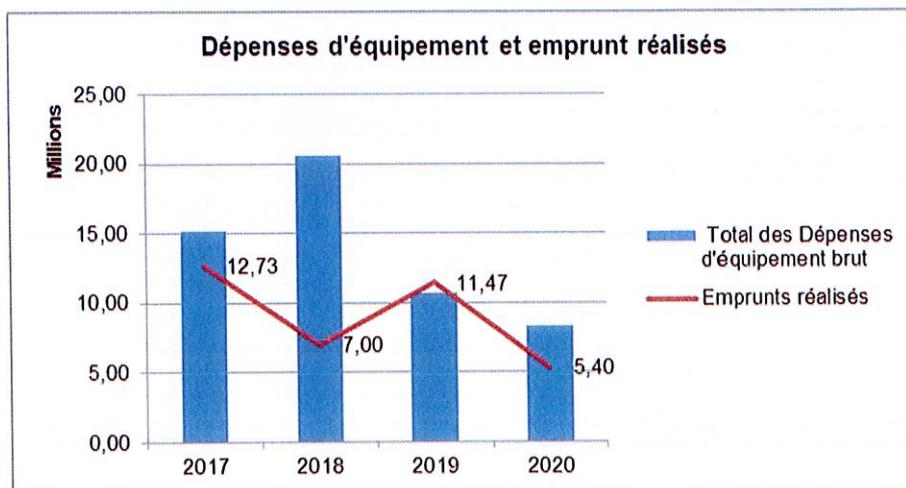
Malgré une épargne nette dégradée en 2020, en raison de la conjoncture, la Commune a pu investir sans un recours excessif à l'emprunt pour assurer le financement des opérations d'investissement (5 400K€), soit 28,04 % de financement des dépenses réelles d'investissement.

Les autres ressources sont le remboursement du FCTVA (1 267K€), les subventions perçues (5 207K€), ainsi que la taxe d'aménagement (519 K€).

Répartition du financement des investissements (2020)



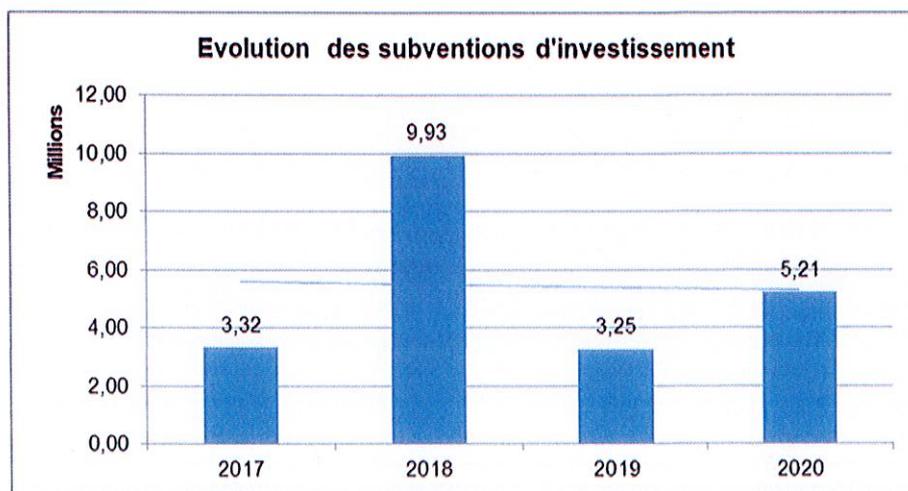
Le graphique ci-dessous illustre le lien entre le niveau d'investissement (dépenses d'équipement réalisées) et l'emprunt.



Les subventions perçues

En 2020, la ville a titré pour 5 207K€ au titre des subventions d'investissement, dont :

- 1 874K€ du Département au titre du Pacte de Solidarité Territoriale (PST)
- 1 721K€ de la Région
- 770 K€ de l'Etat
- 588 K€ de la CIREST
- 253 K€ divers organismes

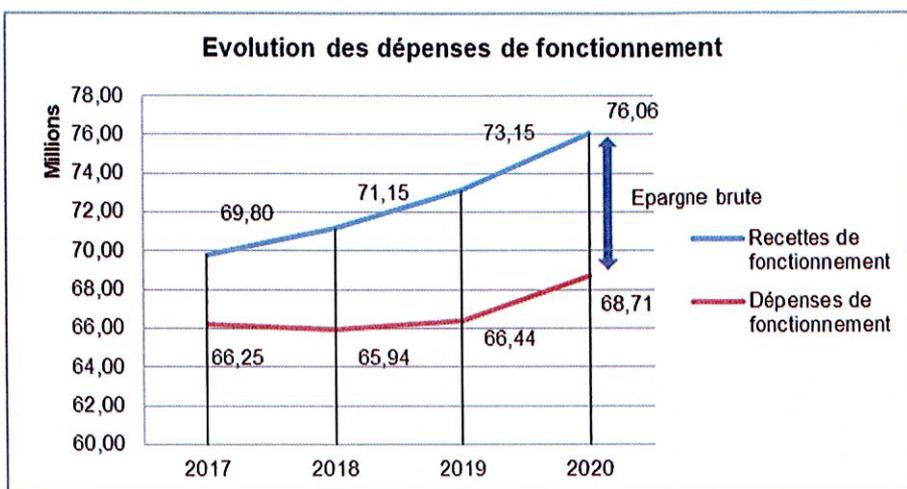


3. Les emprunts réalisés

En 2020, la commune constate 7 000 K€ de nouveaux emprunts répartis en 2 contrats provenant tous les deux de l'Agence Française de développement. Il est précisé que 5 400K€ concerne le budget principal et 1 600K€ ont fait l'objet de transfert pour le budget du Parc du Colosse.

Epargne

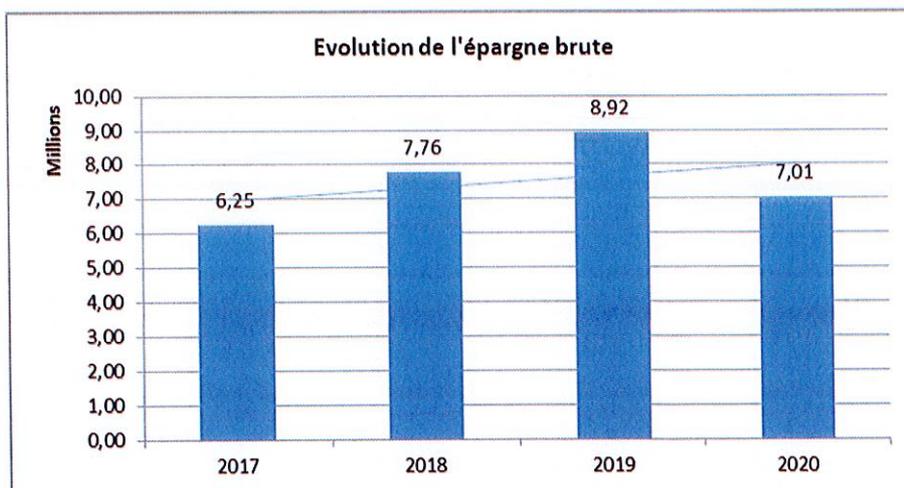
A. Evolution conjuguée des dépenses et recettes de fonctionnement

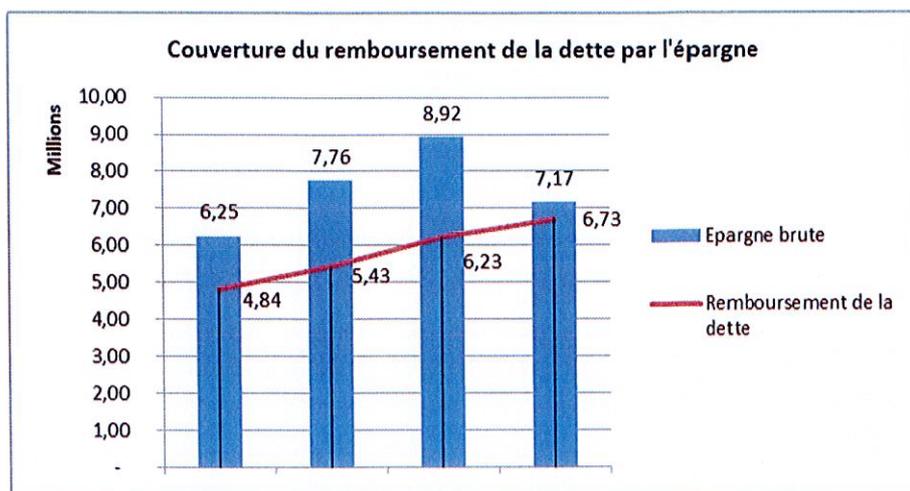


Ce graphique démontre que les recettes réelles de la Commune sont supérieures aux dépenses. Cette situation montre sa volonté à mettre en œuvre des efforts de gestion en vue de se constituer des marges de manœuvres suffisantes.

B. L'épargne brute

En 2020, l'épargne brute du budget principal est de 7 169K€ et le taux d'épargne brute est de 9,43%.

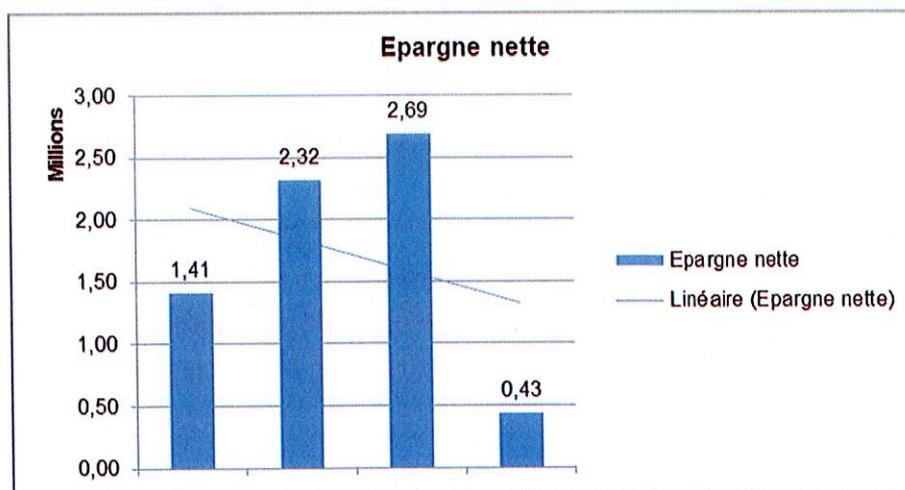




C. L'épargne nette ou la capacité d'autofinancement (CAF)

	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	6 251 612,00	7 756 049,00	8 918 995,00	7 169 775,00
Remboursement de la dette	4 836 793,00	5 434 890,00	6 231 630,00	6 734 894,00
Epargne nette	1 414 819,00	2 321 159,00	2 687 365,00	434 881,00

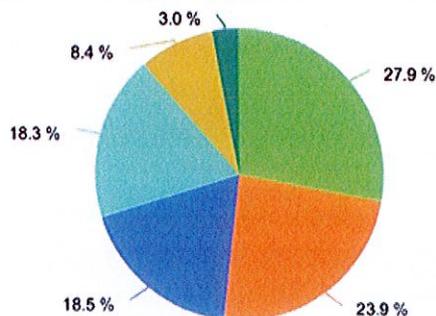
L'épargne de la collectivité reste positive en 2020 malgré la conjoncture et s'établit à 434 K€.



La gestion de la dette

Au 31/12/2020, l'encours de la dette s'élève à 76 062K€ contre 75 797 K€ au 31/12/2019. Cette évolution tient compte du remboursement du contrat de préfinancement des subventions du FEDER pour le parc du Colosse.

Prêteurs

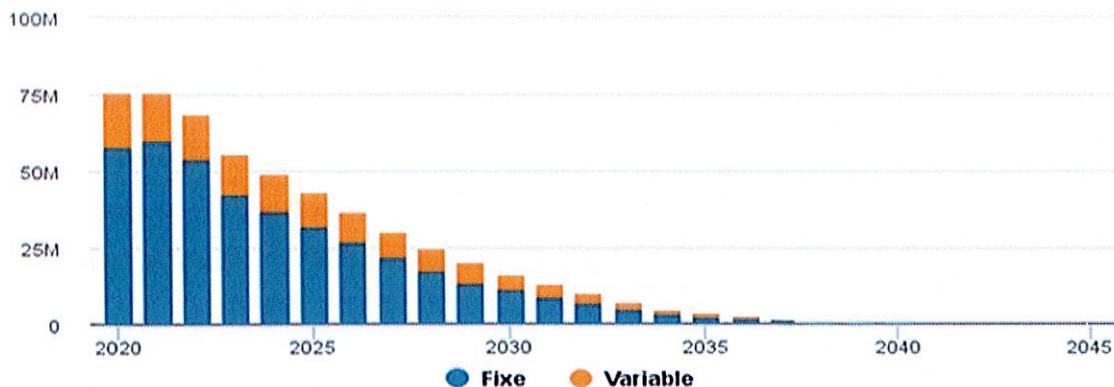


Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Caisse Française de Financement Local	-	27,89	21214 906,58
Agence Française de Développement	-	23,88	18 162 961,21
Caisse des Dépôts et Consignation	-	18,49	14 063 616,58
Caisse d'Épargne	-	18,29	13 914 837,31
CREDIT AGRICOLE	-	8,43	6 408 582,59
Crédit Agricole CIB	-	3,02	2 297 420,00
TOTAL			76 062 324,27

Les ratios au 31/12/2020

- ✓ Encours de dette par habitant : 1341,75€/habitant (moyenne de la strate 1 447 €/habitant)
- ✓ Ratio de désendettement (encours / épargne brute): 10,61ans

Extinction de l'encours



Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEQUIN, 1^{er} adjoint de la Commune à la majorité des suffrages exprimés.

(11 abstention(s) (VIRAPOULLE Jean Paul, NAUD CARPANIN Marie Hélène, CHANE-TO Marie Lise, TIPAKA Nadia, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic).

Article 1 : Approuve la présentation du compte administratif du budget principal 2020 selon les résultats suivants :

	Principal
Dépenses	72 982 870,48
Recettes	78 074 717,88
Résultat de fonctionnement	5 091 847,40
Dépenses	22 552 961,00
Recettes	28 025 205,35
Résultat d'investissement	5 472 244,35
Résultat de l'exercice 2020	10 564 091,75
Résultat reporté 2019	4 075 457,92
Résultat reporté 2019 budget annexes transférés à la CIREST	-2 094 210,89
Résultat cumulé de l'exercice	12 545 338,78
Dépenses	1 214 501,24
Recettes	83 640,81
Solde des restes à réaliser en fonctionnement	-1 130 860,43
Dépenses	7 122 957,46
Recettes	9 826 193,30
Solde des restes à réaliser en investissement	2 703 235,84
Résultat global de clôture	14 117 714,19

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint André le

10 MAI 2021



Le Maire

Joé BEDIER

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20210511-DCM20210428009-DE
Date de télétransmission : 11/05/2021
Date de réception préfecture : 11/05/2021